

CHARTRE DE L'ÉTUDIANT(E) EN MOBILITE INTERNATIONALE

Je soussigné(e),, né(e) le, régulièrement inscrit(e) à l'ICP sous le numéro étudiant au titre de l'année académique 2019 - 2020,

m'engage:

➤ **Avant ma mobilité :**

- A **prendre connaissance de tous les documents relatifs à la mobilité internationale à l'ICP**, notamment les « Guides aux sortants » et la rubrique internationale du site internet de l'ICP, et à **participer aux réunions d'information** organisées par la Délégation aux Affaires Internationales durant le semestre ou l'année académique qui précèdent ma mobilité;
- A **m'informer précisément sur mon université d'accueil**, notamment : *prérequis linguistiques et académiques, catalogue des cours, calendrier académique, procédure et date limite d'inscription, frais de scolarité (si Study Abroad), services aux étudiants internationaux, modalités d'examens, coordonnées du bureau international en charge des étudiants entrants*, en consultant notamment les sites internet de l'établissement d'accueil ;
- A **me réinscrire administrativement et pédagogiquement à l'Institut Catholique de Paris**, et régler les droits d'inscription et de scolarité correspondant, pour l'année académique, à ma période de mobilité à l'étranger ;
- A **souscrire une couverture maladie, une assurance responsabilité civile, hospitalisation et rapatriement**, valables dans le pays d'accueil et pour la durée complète de ma mobilité ;
- A **me conformer aux formalités d'entrée et de séjour dans le pays d'accueil** (passeport, visa, attestation médicale etc.) ;
- A **avertir la Délégation aux Affaires Internationales de l'ICP ainsi que les responsables et professeurs de ma licence (à l'ICP) et en justifier dans les plus brefs délais**, si je devais annuler ou interrompre mon séjour à l'étranger ;
- A **régler des frais de désistement** : 300€ en cas d'annulation non justifiée ;
- A **soumettre mon dossier de candidature**, dûment complété et accompagné des pièces et justificatifs requis, 3 semaines avant la date limite de dépôt du dossier, **auprès de l'université partenaire**.
- Je comprends que **l'université d'accueil reste pleinement décisionnaire**, in fine, en matière d'acceptation de ma candidature.
- A **prendre contact avec la DAI au moins 1 mois précédant la date limite de dépôt du dossier auprès de l'université partenaire**, pour toute demande de documents relative à mon dossier de candidature (validation de la traduction du relevé de notes, attestation de mobilité, etc...) ;

➤ **Pendant et à mon retour de mobilité :**

- A **communiquer au Service des Relations internationales de l'ICP tout document requis**, pendant et après mon séjour de mobilité à l'étranger, notamment : *certificat de présence, contrat d'études/contrat d'études ERASMUS+, rapport de fin d'études* (pour les étudiants concernés), *relevés de notes, etc...* (Liste non restrictive).

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Le contrat d'études définitif doit être transmis au professeur référent pour validation, au plus tard, dans les 15 jours suivant le début des cours.2. Aucune prolongation de mobilité ne sera possible. |
|--|

- A **me conformer aux lois et règlements en vigueur** dans le pays d'accueil, et au règlement interne de mon université d'accueil.
- Je **m'engage à ne pas contacter le Bureau des Relations internationales de l'université d'accueil pour demander une prolongation de ma mobilité d'études**.
-

Fait à Paris, le /...../2019

Signature de l'étudiant(e) :